

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE DE LA VILLE D'AIRE SUR LA LYS

OBJET : Débit temporaire de boissons : Tournoi de football le 1^{er} mai 2024 au stade Clotaire COURTOIS.

Le Maire,

VU :

Le Code de santé publique, notamment ses articles L. 3321-1, L. 3324-2, L. 3335-1 et L. 3335-4 ;

Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2214-4 et L. 2542-8 ;

La demande formulée par Monsieur Julien SAVARY Président de l'association du Pays de la Lys d'ouvrir un débit temporaire de boissons lors du tournoi de football catégorie U10 et U11 le 1^{er} mai 2024 au stade Clotaire COURTOIS.

*** ARRETE ***

Article 1. – Monsieur Julien SAVARY Président de l'association du Pays de la Lys est autorisé à ouvrir un débit temporaire de boissons lors du tournoi de football le 1^{er} mai 2024 au stade Clotaire COURTOIS.

Article 2. – Conformément à la réglementation en vigueur, les boissons mises en vente seront limitées à celles des groupes 1 et 3.

Article 3. – Le bénéficiaire de la présente autorisation devra se conformer strictement aux prescriptions imposées aux débits de boissons (horaires d'ouverture, protection des mineurs contre l'alcoolisme, répression de l'ivresse publique, ...).

Article 4. – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

Article 5. – Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Monsieur le Lieutenant de Gendarmerie et tout agent de l'autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet officiel de la ville d'Aire-sur-la-Lys, notifié à l'intéressée, et transmis à la Préfecture du Pas-de-Calais.

Fait à Aire-sur-la-Lys, Le 16 Avril 2024.

Pour extrait conforme,
Jean-Claude DISSAUX,

Maire d'Aire-sur-la-Lys.



Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20240416-2024-165-BOI-AR
Date de télétransmission : 19/04/2024
Date de réception préfecture : 19/04/2024